Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [6] (1903)
Heft: 44

Artikel: Le codicille
Autor: Fourrier, Eugène
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253219

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CODICILLE

Anselme Ricotteau était riche et célibataire et vivait seul avec une vieille femme de ménage, sa parente éloignée.

Il recevait de fréquentes visites, car il possédait de nombreux parents, frères, sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines qui, connaissant sa situation aisée, le comblaient de prévenances, l'invitaient à qui mieux mieux.

Il n'y avait pas de fête dans la famille sans lui.

On l'accablait de cadeaux et de compliments.

Ses sœurs lui apportaient des confitures, de la gelée de coings, de la marmelade de pommes, des cornichons confits.

Ses frères lui offraient des liqueurs fabriquées par les ménagères exprès pour lui, de l'eau de noix, du cassis, des cerises à l'eau-de-vie, de l'eau de mélisse.

Les parents de la campagne lui envoyaient des œufs frais, du beurre, du fromage, des poulets; quand venait la saison des fruits, des pommes, des raisins, des poires, des mirabelles.

Chacun lui faisait des cadeaux à propos de tout, à propos de rien, au jour de l'an, pour sa fête; pour célébrer le plus petit événement, l'anniversaire de sa naissance, celui de ses premières dents, de sa première culotte; ses nièces lui brodaient des calottes de velours, des pantoufles; ses neveux lui achetaient des cannes; comme il prisait ,des tabatières.

Il possédait une armoire remplie de tous ces objets.

Les cousins de la campagne lui écrivaient des lettres pleines d'assurances de dévouement et de souhaits plus mirifiques les uns que les autres.

Ses nièces ne l'appelaient que « mon bon oncle chéri », puis c'étaient des compliments à n'en plus finir sur sa bonne mine, sa verdeur; chacun vantait son jugement, ses capacités.

— On te donnerait quarante ans! s'écriaient ses sœurs.

— Tu ne changes pas, affirmaient ses frères.

— Vous nous enterrerez tous, mon bon oncle, lui disait toujours une espiègle petite nièce qui lui brodait des mouchoirs.

— Que Dieu t'entende, mon enfant, répondait égoïstement le vieux garçon.

Malgré toutes les prévenances dont on l'entourait, il n'était pas satisfait; il se méfiait. Il se demandait si toutes ces démonstrations étaient sincères ,si elles ne s'adressaient pas plutôt à sa fortune qu'à sa personne.

Doutes angoissants que les heureux de la terre connaissent seuls.

Les compliments l'ennuyaient; les cadeaux le laissaient froid.

Il emmagasinait les calottes, les pantoufles, les cannes, les tabatières, sans enthousiasme.

Les douceurs l'écœuraient, les confitures lui paraissaient fades.

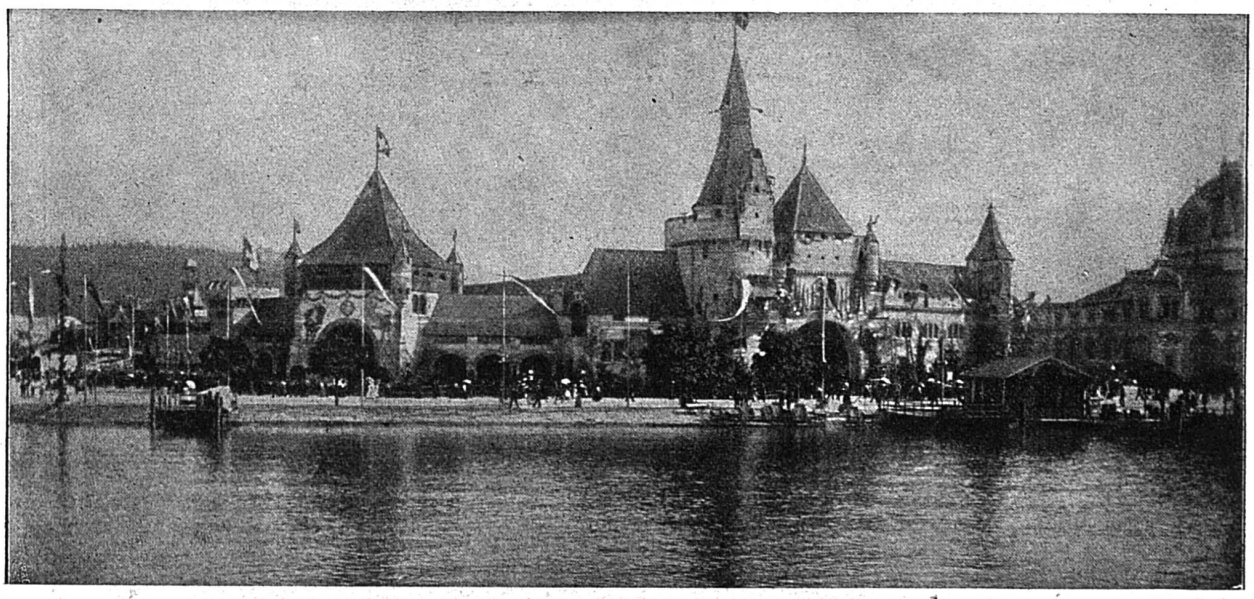

Le musée international de la Paix à Lucerne

Quand il eut soixante-huit ans, il tomba gravement malade.

Ses parents accoururent; nul ne voulait quitter son chevet; c'est à peine si sa femme de ménage pouvait l'approcher.

Ses sœurs lui préparaient les breuvages ordonnés par le médecin.

Ses nièces lui présentaient de la tisane toutes les cinq minutes, remettaient l'oreiller en place, bordaient le lit.

Les cousins venaient prendre de ses nouvelles vingt fois par jour.

Le malheureux gémissait d'être si bien soigné.

— Laissez-le donc tranquille, disait la vieille femme de ménage, vous allez le faire mourir.

On ne l'écoutait pas.

Tant de soins, de visites, fatiguèrent tellement le malade qu'il en mourut.

Aussitôt éclipse complète: chacun rentra chez soi; il ne resta plus que sa fidèle servante pour lui rendre les derniers devoirs.

Le vieux garçon avait déposé chez un notaire un testament que l'on devait ouvrir après sa mort.

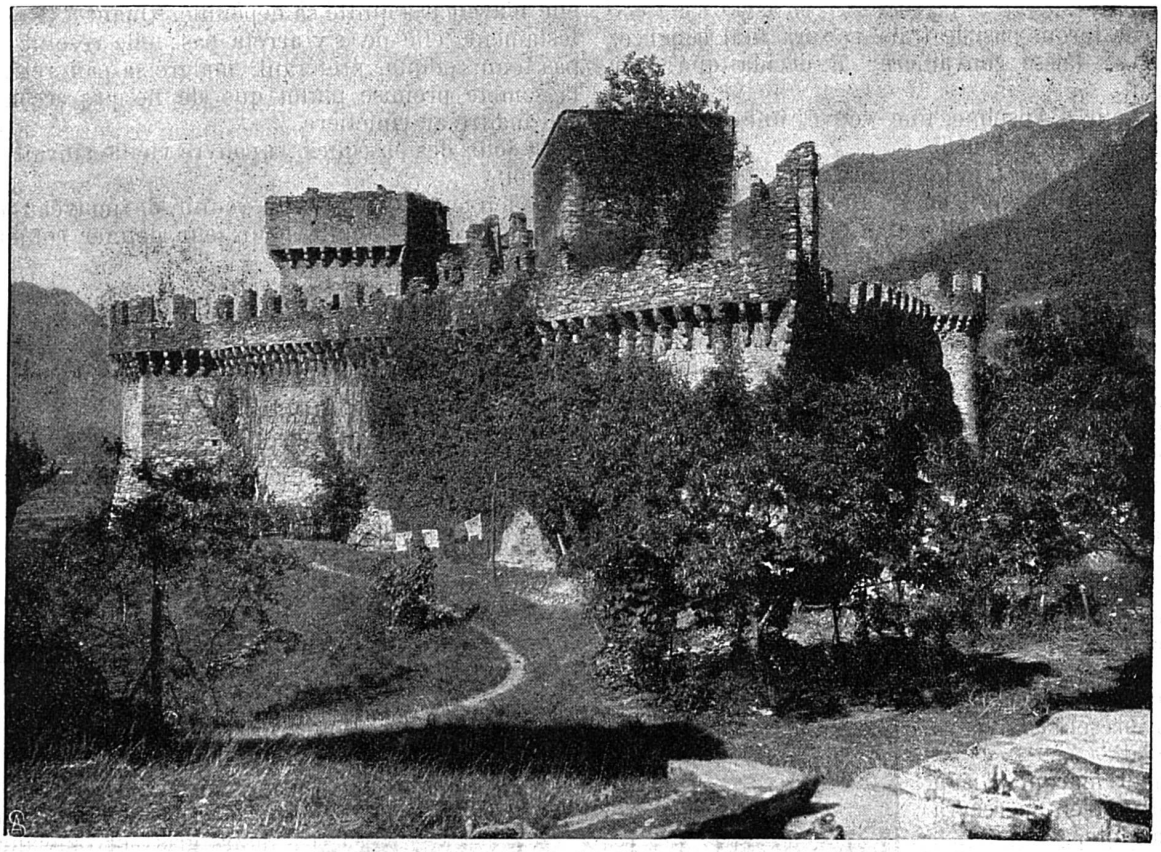

Le château de Schwitz à Bellinzone

Le notaire réunit les membres de la famille.

Il déchira l'enveloppe qui renfermait les dernières volontés du défunt et lut :

« Moi, Anselme Ricotteau, sain de corps et d'esprit, déclare léguer cinq cents francs à chacun de mes parents qui s'abstiendra d'assister à mes obsèques. Pour le reste de ma fortune, j'en ai disposé par un codicille qui doit être ouvert après mon inhumation. »

Quel original, se dirent les parents surpris.

Rentré chez lui, chacun tint conseil sur la conduite qu'il devait suivre.

— Que faut-il faire ? demanda l'aîné des frères à sa femme.

— Tu feras ce que tu voudras, répondit-elle ; je crois que le plus raisonnable serait de s'abstenir.

— Ne pas assister aux obsèques, reprit le frère, ne serait guère convenable.

— Cela se fait tous les jours, dit sa femme : on peut avoir un empêchement : il n'y a là rien d'extraordinaire.

— Nous n'avons pas d'empêchement.

Le château d'Unterwald à Bellinzone

— On peut être malade, par exemple.

— Notre absence produira un mauvais effet.

— Ton frère n'avait qu'à ne pas stipuler qu'il laisserait cinq cents francs à ceux de ses parents qui n'assisteraient pas à son enterrement. C'est une somme, cela ne se trouve pas tous les jours.

— Maman a raison, appuya sa jeune fille, on ne peut pas perdre autant d'argent ; j'ai besoin d'un piano.

— Il faut que je renouvelle ma garde-robe, dit la mère ; les affaires n'ont pas été bonnes cette année.

— C'est vrai, dit le frère hésitant.

— Qui te prouve que ce n'est pas tout ce que nous aurons ? reprit sa femme. Cet original a dû nous déshériter tous : un tien vaut mieux que deux tu l'auras.

— Cependant...

— Nous ne ferons pas de frais, ce sera tout bénéfice.

Le frère se laissa convaincre ; il décida que l'on s'abstiendrait.

Chez la sœur d'Anselme, une veuve, une discussion s'engagea entre elle et son fils.

Irait-on aux obsèques, oui ou non ?

La veuve opinait d'abord pour l'affirmative.

Le fils émettait des objections.

— Tu es donc bien riche, remarqua-t-il aigrement, pour perder cinq cents francs de gaieté de cœur.

— Ce n'est pas de gaieté de cœur, soupira la veuve ; on ne peut pas agir autrement.

— Pourquoi ?

— Mon frère m'a souvent aidée ; à la mort de ton père, il s'est occupé de mes affaires et m'a rendu de grands services ; c'est bien le moins que je fasse un sacrifice pour lui.

— C'est très joli, dit le fils ; mais si nous n'héritons pas, c'est cinq cents francs de perdus.

— Notre absence serait remarquée, représenta la veuve qui fléchissait.

— On ne remarquera rien du tout ; on ne s'en apercevra pas dans la foule.

— Nous passerons pour des parents dénaturés.

— Nous dirons que nous avons été empêchés, que tu étais indisposée.

— C'est cela ; de cette façon nous sauverons les apparences. Mon pauvre frère ne m'en voudra pas !

— Quant à moi, reprit le fils, tu diras que j'étais en voyage.

Chez les autres parents, mêmes scènes.

Il peut bien nous donner cinq cents francs, arguait une nièce ; nous lui avons assez fait de cadeaux.

S'il a inséré cette clause bizarre dans son testament, ajoutait une autre, c'est qu'il ne veut pas que l'on assiste à ses obsèques ; nous devons respecter ses dernières volontés.

Bien sûr, affirmait une troisième, il savait bien que personne ne serait assez bête pour perdre cinq cents francs aussi sottement.

On aurait bien tort de se gêner pour ce vieux toqué ! exclamaient les neveux en chœur.

Quant aux cousins et cousines, tous habitant la campagne, la conduite à tenir en raison de la condition imposée par leur parent ne les laissa pas perplexes longtemps.

Ils furent unanimes pour ne pas se déranger.

On lui a assez envoyé de poulets, d'œufs et de fromages ! s'écrièrent-ils, on ne veut pas encore perdre une journée et cinq cents francs.

Quel vieux sournois que le cousin !

La vieille femme de ménage était restée seule au logis du mort ; elle l'avait enseveli et, pleurant et priant, elle n'avait pas quitté sa dépouille. Quant à la clause du testament, elle ne s'y arrêta pas ; elle résolut de n'en pas tenir compte, préférant, malgré sa pauvreté, perdre la somme promise plutôt que de ne pas accompagner son maître au cimetière.

Le jour des obsèques, la pauvre vieille suivait seule le convoi.

Le lendemain, le notaire réunit de nouveau tous les membres de la famille pour leur donner connaissance du codicille.

Le notaire ajusta ses lunettes.

Un silence profond se fit dans l'assistance.

« Je lègue, lut-il, toute ma fortune à celui de mes parents qui, en renonçant aux cinq cents francs, n'a pas craint de suivre quand même mes restes jusqu'à ma dernière demeure. »

Et ce fut la vieille femme qui hérita.

Eugène FOURRIER.

Vendeuse d'ananas dans le Vénézuéla

Sous Bois

C'est le jour des Morts, un jour gris et mélancolique. N'ayant point de tombe à visiter, je dirige mes pas vers le bois de Sauvabelin pour admirer les arbres dans leur parure d'automne. Dans ma promenade solitaire, je suis un des innombrables sentiers qui sillonnent la forêt. Partout un silence profond, seules, les feuilles mortes, couleur de rouille, font entendre un triste bruissement sous mes pieds. Pas un écureuil qui saute gaîment de branche en branche ; point d'oiseau qui me dise sa chanson, et pourtant cette forêt abandonnée a un charme exquis.

C'est la fête des couleurs. Ni la plume d'un écrivain, ni la palette d'un peintre ne pourraient reproduire ces teintes éclatantes, ces milliers de nuances qui vont du jaune le plus clair jusqu'au vert le plus sombre.

Devant moi s'élève une colline plantée de hêtres. Leurs troncs élégants, droits comme des lis, sont couverts d'une écorce argentée qui s'harmonise avec le ciel gris et monotone. Les feuilles, balancées sur les branches flexibles, ont revêtu leur livrée de pourpre. Un rayon de soleil qui perce le brouillard leur prête des couleurs intenses d'un violet et d'un bleu rares dans la nature

Les cimes gigantesques de quelques sapins au feuillage sombre font un contraste marqué avec cette variété de couleurs. Une haie d'arbrisseaux borde le sentier. Parmi le feuillage jaune et à moitié desséché, que vois-je ? une pâquerette toute pâle, courbant la tête sous le froid. Quoique moins belle que ses sœurs aînées, son sourire